



Commission scolaire de la Rivière-du-Nord

Mémoire déposé dans le cadre de la consultation publique sur le
renouvellement de la politique culturelle du Québec

Par la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord

Le 23 août 2016

INTRODUCTION

En réponse à l'invitation du ministre de la Culture et des Communications, ministre responsable de la Protection et de la promotion de la langue française, et ministre responsable de la région de l'Estrie à participer à une vaste consultation publique en vue du renouvellement de la politique culturelle du Québec, la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN) vous présente ce court mémoire. À titre de membre du Conseil de la Culture des Laurentides, et comptant un représentant au sein de leur conseil d'administration, nous avons participé à leur consultation régionale. Nous avons toutefois décidé de personnaliser notre participation, car l'école est, à notre avis, un élément essentiel de la sensibilisation et de l'éveil à la culture, et participe au rayonnement des arts et au développement des publics. Il nous semblait donc opportun de souligner l'importance de ce rôle, de la valorisation qui doit en être faite au sein de la société québécoise et des ressources qui doivent en découler.

PRÉSENTATION DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

La Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN) compte quarante et une écoles primaires et huit écoles secondaires, un centre de formation générale des adultes et trois centres de formation professionnelle qui desservent les municipalités régionales des comtés de la Rivière-du-Nord, de Mirabel et d'Argenteuil. Elle œuvre auprès de 27 500 élèves, jeunes et adultes, répartis dans ses 53 établissements.

La région couverte par la CSRDN, vu son éloignement relatif de Montréal et en raison de son boom démographique, a développé une infrastructure en matière de services, de commerces et d'industries bien diversifiés ainsi qu'une infrastructure en matière d'établissements institutionnels. En matière de culture, de nombreux organismes sont présents sur le territoire et apportent une offre culturelle intéressante aux jeunes et aux citoyens. La CSRDN reconnaît l'importance des arts et de la culture dans le développement global de l'élève et vise le rehaussement culturel. Ajoutons que, grâce à ses grands espaces et à ses attraits en matière de villégiature, le territoire de la CSRDN attire – avec raison – les jeunes familles.

MISE EN CONTEXTE DE NOTRE PARTICIPATION

La CSRDN vient de se doter, en 2016, de sa toute première politique culturelle et siège depuis peu au conseil d'administration du Conseil de la culture des Laurentides. Son premier comité culturel devrait être nommé en septembre 2016. C'est dans cet élan que s'inscrit notre réponse à cette invitation, soit une occasion de réfléchir plus avant au maillage culture et éducation, et de mieux saisir les enjeux globaux afin d'orienter l'actualisation de notre propre politique culturelle. Les courts délais accordés pour la consultation et les priorités organisationnelles, axées sur une analyse de performance et d'efficacité de la structure, n'auront pas permis une consultation élargie au sein de l'organisation. C'est pourquoi nous tenons à souligner que ce mémoire n'engage que le conseil des commissaires de la CSRDN.

Le conseil des commissaires de la CSRDN

Président M. Jean-Pierre Joubert

Vice-président M. Serge Forget

Mme Lucie Charbonneau

M. Alain Duhamel

M. Éric Filiatrault

M. Robert Fugère

Mme Linda Gagnon

Mme Lucie Gagnon

Mme Lison Girard

Mme Danielle Leblanc

Mme Geneviève Patenaude

M. Martin Reid

Mme Martine Renaud

Mme Annie Taillon

Mme Manon Villeneuve

L'équipe de direction générale de la CSRDN

Directrice générale Mme Guylaine Desroches

Directeur général adjoint M. Michael Charette

Directeur général adjoint M. René Brisson

Directeur général adjoint M. Sébastien Tardif

PROPOSITION DE PRINCIPES FONDATEURS

En réponse à votre première question, qui touche plus particulièrement le contexte général de cette consultation, nous confirmons que nous adhérons aux huit grands principes proposés comme fondement de l'élaboration de cette nouvelle politique culturelle du Québec, soit:

1. Le caractère essentiel de la culture

Ajoutons que c'est en regard de cette affirmation que nous estimons que les commissions scolaires et les équipes-écoles doivent être dotées de ressources leur permettant de jouer un rôle de premier plan pour l'éveil à la culture et d'assumer la fonction de passeur culturel.

2. L'engagement renouvelé de l'État

Comme vous le mentionnez en page 16 du document de consultation, « l'école s'est vu confier un rôle fondamental en matière d'éducation et de transmission de la culture chez les jeunes ». Pour remplir pleinement ce rôle, l'école doit obtenir un engagement clair et durable de l'État, et ce, à divers niveaux, comme nous le soulignerons ci-après dans ce document.

3. L'accès, la participation et la contribution de tous à la culture

4. L'affirmation du caractère francophone du Québec

5. La reconnaissance et la valorisation des cultures autochtones

6. La reconnaissance de la diversité

7. La protection de la liberté d'expression et de la liberté artistique

8. La recherche d'équité

À notre avis, l'école peut se définir, par sa mission, par son positionnement dans notre société et par ses composantes, comme lieu incontournable de réalisation et d'application de ces principes qui soutiendront la nouvelle politique culturelle du Québec. C'est pourquoi, entre autres, nous jugeons que l'arrimage éducation-culture est essentiel et doit continuer de se développer.

RÉPONSES À DIFFÉRENTES QUESTIONS DE LA CONSULTATION

Nous avons adopté une méthodologie concise pour la rédaction de ce mémoire, soit de tout simplement répondre aux questions soumises dans votre cahier de consultation, plus spécifiquement celles touchant directement la mission de notre organisation. Nous croyons, à l'instar de Mme Louise Beaudoin, ministre de la Culture de 1995 à 1998, que cette nouvelle mouture de notre politique culturelle provinciale « doit déboucher sur des actions concrètes de l'État ». Dans cette optique, au-delà des énoncés de principes pour la plupart du temps consensuels, nous nous concentrerons vers des propositions concrètes d'action.

Nous tenons aussi à préciser que notre point de vue, dans ce document, est principalement orienté sur un aspect de la culture, soit les manifestations artistiques. Rappelons qu'en 1997, l'énoncé de politique éducative *L'École tout un programme* visait le rehaussement du niveau culturel des programmes d'études. Comme mentionné dans le document *L'Intégration de la dimension culturelle à l'école*, publié par le ministère de l'Éducation et le ministère de la Culture et des Communications, le rehaussement culturel est un objectif à atteindre et l'intégration de la dimension culturelle à l'école est un des moyens pour l'atteindre. Cette intégration se profile en trois secteurs : dans l'apprentissage et l'enseignement, dans le programme de formation et dans la collaboration des partenaires culturels de l'école. De plus, les orientations du programme de formation de l'école québécoise définies pour l'enseignement du primaire et du secondaire (2001 et 2002) préconisent que les apprentissages réalisés par l'élève comportent des ancrages culturels. Un document a d'ailleurs vu le jour pour aider les enseignants à pleinement assurer leur rôle de passeur culturel en explicitant comment intégrer la dimension culturelle au sein de leur enseignement. Comme le précise le document en question, il ne s'agit pas d'un ajout à la tâche, car la dimension culturelle est plutôt une composante intrinsèque du programme de formation et de l'apprentissage. Ce bref rappel nous permet de préciser que nous avons conscience de tout cet aspect fondamental de la présence de la culture à l'école, mais qu'il n'était pas dans notre capacité, dans ce cadre, d'évaluer la portée de cette politique éducative depuis sa mise de l'avant, afin de soumettre des recommandations à ce niveau.

1- Comment renforcer l'interaction entre la politique culturelle et les politiques du secteur éducatif, et ce, à tous les paliers d'intervention (local, régional, national)?

La mission des commissions scolaires inclut la contribution au développement culturel de sa région. En regard de cette prescription de la Loi sur l'instruction publique, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) devrait inclure dans sa planification stratégique les objectifs et réalisations à atteindre dans ce domaine. Ainsi, chacune des commissions scolaires, de concert avec ses écoles, devrait inclure dans sa propre planification stratégique ses objectifs pour répondre à la demande nationale. En somme, notre système d'éducation doit valoriser la culture et inciter la jeunesse à voir la culture comme une assise sociale, et cette valeur doit s'imbriquer dans les fondements de sa mission.

2- Quels sont les ministères et organismes gouvernementaux qui devraient jouer un rôle grandissant en matière de développement culturel afin de favoriser une approche gouvernementale transversale et cohérente?

Certains pays ont fait le choix d'unir les ministères de l'éducation et de la culture. Nous n'en sommes pas là. Par contre, il était déjà mentionné dans la politique culturelle québécoise de 1992 que ces deux ministères devraient partager leurs objectifs communs et ainsi s'assurer d'une concertation générale sur le plan de ces objectifs. Un premier protocole d'entente interministériel a été signé en 1997, puis actualisé en 2014. Ceci aura permis le développement de programmes et d'outils pertinents et, pour nous, il est clair qu'il faut continuer dans cette voie et accentuer cette synergie. Il faut assurer une coordination permanente des stratégies et également une coordination en ce qui a trait à l'action commune.

3- Comment accroître les synergies et partenariats entre l'administration publique et les milieux scolaires?

Les comités culturels au sein des commissions scolaires doivent être des éléments pivots permettant de faire le lien entre les volontés ministérielles et leurs applications sur le terrain. Il faut valoriser ces structures et bonifier l'aide qu'elles reçoivent du MEES, afin de les vivifier et qu'elles puissent jouer un rôle proactif pour actualiser et rendre vivante, au sein de nos commissions scolaires, les politiques culturelles adoptées à l'interne.

Plus de cinquante commissions scolaires ont créé un comité culturel sous l'impulsion qu'il est plus efficace d'agir en réseau au sein d'une commission scolaire qu'individuellement. Ces comités permettent aussi de créer un dynamisme tant à l'intérieur qu'au niveau régional, car ils favorisent la concertation interne, mais aussi externe. Ils assurent une gestion efficace et dynamique du programme *La culture à l'école* et collaborent à la visibilité et à la promotion des projets provenant du milieu. Ils peuvent organiser des activités culturelles ou artistiques pour le personnel, coordonner certaines activités pour l'ensemble d'une commission scolaire et encourager la création de comités culturels dans les établissements et en assurer la coordination. Regroupés en association depuis 1999 pour, entre autres, favoriser les échanges, offrir du soutien, permettre d'élargir la visibilité et représenter le milieu éducatif dans les instances culturelles et gouvernementales, ils sont la voix à utiliser pour assurer le lien entre l'administration publique et les milieux scolaires. Cet outil existe et devrait, avec le nouveau souffle qu'apportera l'adoption d'une nouvelle politique culturelle québécoise, rejoindre toutes les commissions scolaires, et doit être le levier pour créer les synergies voulues. Il faudrait aussi prendre le temps d'évaluer le travail accompli et proposer un plan de développement du réseau qui puisse s'aligner aux volontés qui seront exprimées dans la refonte de la politique culturelle du Québec.

4- Quelles nouvelles stratégies devrait-on mettre en place afin que la qualité architecturale s'inscrive davantage en relation avec l'occupation et l'aménagement du territoire?

Il est plus que temps, au Québec, d'avoir une vision à long terme de notre patrimoine bâti, de l'inscrire dans une perspective de développement durable. Cette vision permettrait une meilleure planification des infrastructures, dont fait partie chacune des écoles du Québec. Il faut

inciter les municipalités à concevoir des plans de développement urbain, incluant les futures écoles, afin d'assurer ce développement responsable et durable de nos villes. Ceci permettrait aussi de prévoir des terrains et des environnements favorables à l'implantation des nouvelles écoles.

Pour ce faire, il faut assouplir les règles pour la création des nouvelles écoles afin de réduire les délais pour obtenir un aval de construction et, en conséquence, les budgets permettant l'initiation du projet. Ainsi, il serait possible de mettre en place l'obligation de tendre vers l'adoption de plans de construction novateurs, en lien avec les meilleures tendances architecturales reconnues. Il faut que la beauté et la fonctionnalité des bâtiments soient prioritaires afin de bonifier la qualité de vie de nos jeunes et de créer un environnement propice aux apprentissages. Peut-être faut-il aussi commencer à remettre en question la règle du plus bas soumissionnaire, si nous voulons atteindre la qualité architecturale souhaitée.

Dans un autre ordre d'idée, il serait souhaitable de mettre en place une enveloppe budgétaire permettant la mise en valeur et l'entretien des œuvres issues de la politique du 1 % dans les écoles du Québec. Le comité culturel des commissions scolaires pourrait intégrer cette nouvelle attribution à son mandat.

5- Comment donner un nouvel élan à l'éducation culturelle et artistique? Peut-on imaginer un meilleur maillage entre l'école et les milieux culturels?

L'agenda 21 de la culture énonce qu'il faut valoriser la place des arts et de la culture au sein de l'ensemble des établissements d'enseignement, tant au cœur des programmes de formation que lors des activités parascolaires. Un premier pas serait fait si chacune des écoles déterminait, dans son projet éducatif, comment s'inscrira l'éducation culturelle et artistique dans son milieu. En intégrant la dimension culturelle au projet éducatif, l'école bonifie la formation générale offerte aux élèves. De plus, lorsqu'elle met à contribution les diverses ressources, elle permet aux élèves de faire des apprentissages de nature culturelle essentiels à leur développement. Dans le milieu scolaire, les budgets, dont celui relié aux activités culturelles, relèvent des conseils d'établissement (CÉ). Ces derniers sont aussi responsables de l'adoption, de la réalisation et de l'évaluation du projet éducatif. Si les actions des comités culturels scolaires sont entreprises dans un esprit de collaboration et de soutien aux CÉ, elles peuvent mener à une intégration de la dimension culturelle au cœur même de la mission éducative de l'école et, de manière plus ciblée, à l'intérieur même du projet éducatif comme nous le disions. Par la suite, le comité culturel de la commission scolaire pourra veiller à tisser ou à solidifier les liens avec les organismes culturels de la région afin de favoriser les meilleurs maillages selon les besoins spécifiques des écoles en regard de leurs projets éducatifs.

Il faut prendre conscience que la sensibilisation aux arts doit commencer tôt, soit dès le préscolaire, et qu'il faut valoriser l'initiation à un maximum de disciplines artistiques. Développer les publics et permettre d'accroître l'accessibilité pour tous à la culture, pour le ministère de la Culture et des Communications, c'est remettre à l'avant-plan l'éducation des divers publics et, entre autres, soutenir de concert avec le MEES le développement de programmes, de sorties culturelles et des enseignements liés à la culture ciblés pour le préscolaire.

Il ne faut pas seulement offrir des cours en arts et culture, il faut aussi valoriser l'éducation aux arts et à la culture. Et, peut-être faut-il aller à la source même d'où peut naître cette valorisation, puis sa transmission, soit la formation de nos enseignants et même de nos gestionnaires. Cette valorisation se ferait lors de la formation de base, mais aussi, par la suite, par la formation continue. Pour des « passeurs culturels » compétents et engagés, il faut que l'amour de la culture et la croyance qu'elle est un pilier fondamental d'une société, qu'elle transcende le milieu culturel, devienne une valeur partagée dans toutes les sphères de notre société, et prioritairement au sein du milieu de l'éducation.

Il est important de reconnaître que le maillon faible de la chaîne artistique est la diffusion culturelle sur le territoire, donc en région. Présentement l'offre est condensée dans les grands centres et le public en région n'a droit qu'à une diversité limitée de l'offre culturelle. Ce qui, naturellement, ne facilite pas l'accès aux étudiants des régions à une programmation diversifiée et ne permet pas le développement d'une curiosité artistique ouverte sur tous les possibles. Nous ne pouvons que joindre notre voix à celle du milieu culturel pour réclamer un effort dans le soutien en ce qui a trait à la circulation des œuvres sur l'ensemble du territoire québécois.

Enfin, mentionnons qu'il faut, entre autres, augmenter la visibilité des projets d'éducation aux arts et à la culture, augmenter leur réalisation en partenariats avec des organismes culturels du milieu et assurer leur rayonnement dans la communauté, ce qui relève du mandat des comités culturels, pourvu qu'ils aient les moyens de répondre à ce mandat.

6-Comment mieux soutenir le potentiel créatif des jeunes et leur engagement en faveur de la culture?

Pour soutenir l'engagement des jeunes envers la culture et leur permettre d'acquérir une « culture artistique », il va de soi que le premier pas est de faciliter l'accès aux activités culturelles et de favoriser une participation fréquente et régulière aux activités culturelles.

L'école a son rôle à jouer à ce niveau et doit être soutenue pour y répondre. Il faut pérenniser et bonifier des programmes comme *La culture à l'école* et s'assurer qu'ils touchent tous les milieux socio-économiques. Les mesures de concertations régionales en culture contribuent à soutenir les sorties culturelles, mais force est de constater que l'effort n'est pas à la hauteur des attentes. Il faut assurer la pérennité de cette entente et prévoir le rythme d'augmentation des ressources qui y sont liées. Il faut donc viser à augmenter le nombre de sorties scolaires à l'intérieur du programme éducatif et y inscrire des normes minimales. Par exemple, une seule sortie au théâtre en français de 4^e ou 5e secondaire nous semble peu stimulante. Les comités culturels des commissions scolaires pourraient devenir des pierres d'assise afin d'appuyer, au niveau logistique, de nouvelles normes ministérielles. Le ministère de la Culture et des Communications doit donc travailler, conjointement avec le MEES, à obtenir des budgets permettant l'embauche dans toutes les commissions scolaires d'un agent culturel qui mobiliserait son milieu, animerait les comités culturels et assurerait la cohérence des actions. Nous avons pu constater l'impact plus que positif de la venue d'agents culturels dans nos municipalités grâce à un programme d'appui; nous ne pouvons qu'en imaginer un aussi grand dans nos commissions scolaires. Il n'est pas possible de séparer la culture de l'éducation, ce fait doit être reconnu et les moyens doivent tout simplement suivre pour mettre en action cette volonté de favoriser une présence accrue de la culture dans toutes les sphères de l'éducation.

Pour mieux soutenir le potentiel créatif des jeunes, il faut assurer une répartition équitable, dans toutes les régions du Québec, d'écoles à vocation artistique au primaire et au secondaire. Conjointement, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et le ministère de la Culture et des Communications doivent être facilitateur de l'implantation de ces écoles.

Ce n'est pas en fragilisant des programmes comme *Secondaire en spectacle* que nous appuyons nos jeunes à développer leur plein potentiel créateur et que nous stimulons les équipes à persévérer dans leur engagement envers les jeunes. Il se fait en parascolaire un travail précieux dans nos écoles, mais souvent avec trop peu de ressources, peu de reconnaissance et peu de publicité à l'extérieur. Nous n'avons pas à repenser les formules existantes, mais à tout simplement mieux les soutenir financièrement, ce qui permettra d'éviter l'essoufflement des ressources humaines en plus de permettre le développement de nouveaux projets.

EN GUISE DE CONCLUSION

Nous avons tous à gagner que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, et le ministère de la Culture et des Communications travaillent conjointement,

car l'art et la création soutiennent le développement global de nos jeunes;

car l'art et la création favorisent une approche alternative de l'apprentissage;

car l'art et la culture stimulent imagination et créativité;

car l'éducation culturelle a un impact majeur sur la construction identitaire;

car tous ces facteurs favorisent un milieu de vie plus stimulant et participent à la persévérance scolaire, notre ultime objectif.

D'ailleurs, l'étude de *Hill Strategies*, publiée en 2012, démontre que l'éducation aux arts chez les jeunes améliore non seulement les résultats scolaires des élèves plus défavorisés, mais augmente leurs chances de réussite professionnelle une fois adulte et en fait des citoyens engagés dans leur communauté.

Le milieu culturel y gagnera à long terme un public élargi et des citoyens sensibles à son importance pour le développement et l'équilibre de notre société. À court terme, il verra se déployer des occasions supplémentaires de travail dans un milieu stimulant. Grâce à la vitalité des comités culturels scolaires, l'éducation culturelle ne sera plus tributaire de la volonté individuelle et fragile aux aléas d'un environnement complexe et changeant, mais plutôt intégrée, à sa juste valeur, dans la mission des commissions scolaires.